

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 19 Fév 2016
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Document de référence définitif

Objet : Document de référence définitif - Régime 1

Unité de formation : REMISE A NIVEAU : FRANCAIS - CORRECTION A L'ECRIT : NIVEAU 1
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 032007U11D1
Domaine : 001 Formation générale-SE:math,sciences,français,insertion...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique, approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 11 Janvier 2016 .

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz



Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Remise à niveau : français - correction à l'écrit : niveau 1 » (code 032007U11D1) classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale.

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis conforme du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 17 décembre 2015 ;

Arrête :

Article 1^{er}. Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Remise à niveau : français - correction à l'écrit : niveau 1 » (code 032007U11D1) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de promotion sociale.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2016.

Bruxelles, le 11 JAN. 2016

Isabelle SIMONIS,
Ministre de l'Enseignement de Promotion Sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes
et de l'Égalité des chances

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation : 11/01/2016

« Remise à niveau : français – correction
à l'écrit : niveau 1 »

Date d'application : Sans objet
Date limite de certification : Sans objet

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
03 20 07 U11 D1	001	Remise à niveau : français – correction à l'écrit : niveau 1			NEANT

d160111 Remise à niveau : français – correction à l'écrit :
niveau 1

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**Remise à niveau: Français -
Correction à l'écrit : Niveau 1**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE: 0320 07 U11 D1

DOMAINE DE FORMATION: 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 janvier 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

Remise à niveau : Français - Correction à l'écrit : Niveau 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Afin de favoriser l'acquisition d'un meilleur outil de communication et de façon individualisée, l'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de remédier à ses lacunes afin de structurer une phrase simple selon les règles morphosyntaxiques de la langue française.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Comprendre et exprimer des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à son quotidien.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Néant

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Français	CG	Q	20
3.2. Part d'autonomie			/
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ **en connaissance lexicale**
 - de distinguer la nature des mots ;
 - de déterminer le genre et le nombre des noms ;
- ◆ **en orthographe d'usage**
 - d'identifier et de reproduire la graphie de mots d'usage courant ;
 - d'identifier et de reproduire les accents ;
- ◆ **en morphosyntaxe**
 - d'utiliser correctement la ponctuation usuelle (point, virgule, points d'exclamation et d'interrogation) ;
 - d'identifier les différents éléments d'une phrase simple ;
 - d'organiser des mots en phrase (affirmative, négative et interrogative) ;
 - d'appliquer les règles des accords simples (verbe et sujet, déterminant et nom, adjectif qualificatif et nom) en vue de produire des phrases simples pourvues de sens.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier, de reproduire et d'accorder les éléments constitutifs de phrases simples ;
- ◆ de produire des phrases simples pourvues de sens.

Pour la **détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le niveau de structuration des phrases simples.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que le nombre d'étudiants soit limité à 10.